

**Autorisation de pose de signalisation de chantier**

**Réf : 7338 - 2018**

Localité, commune	:	Massongex, Massongex
Route	:	107 Massongex-Vérossaz-Les Giettes
Travaux	:	Goudronnage appareillage PN
Figure	:	9A, 10A
Obligations	:	Chemins piétonniers: fermeture (OSR 2.15) et déviation (OSR 2.61+5.07). L'entreprise prendra toutes les mesures propres à garantir en tout temps, la sécurité du trafic et des piétons, dans toute la zone touchée par le chantier.
Date du chantier	:	26.11.2018 au 26.11.2018
Responsable	:	Paunet Bernard

1. La signalisation sera posée, surveillée et adaptée conformément à la norme SN 640886 "Signalisation temporaire sur routes principales et secondaires". Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
2. L'entreprise est tenue de se conformer aux ordres de la Police et des représentants de la Commission cantonale de signalisation routière.
3. La signalisation avancée devra être posée des deux côtés de la chaussée lors d'une visibilité restreinte ou lorsque la chaussée comporte plus de deux voies de circulation.
4. La fourniture, la pose et l'entretien de cette signalisation sont à la charge de l'entreprise.
5. Demeure réservée **l'autorisation d'établir une canalisation ainsi que l'utilisation du domaine public** qui doit préalablement être obtenue auprès du propriétaire foncier.

Ne font foi que les autorisations/compléments de pose de signalisation de chantier émis par la CCSR.



**Philippe Antonioli**  
Président

Sion, le 21 novembre 2018

**Frais de décision**

Emoluments	Fr.	150.-
Timbre santé	Fr.	7.-
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>157.-</b>

**Annexe**

**Copie à**

Commune Massongex, Police municipale de Monthey  
Gilles Genoud, Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE), Chef d'arrondissement 3  
Stéphane Drost, Voyer secteur 33



Route des Herbes

Chemin du Grand-Clos

Place Gabriel Donnet

Bex, Domaine du Rhône

Route de la Gare

Rue Quattrey

8

Chemin En la Ein

Masongex, poste

Masongex

Chemin de Ein-Derrey

Chemin des Cimes

Masongex, le T